



DISTRICT 75

Journal Numérique // Édition n°109



SOMMAIRE :



INFOS

RAPPELS

FORMATIONS

PV COMMISSIONS

PAGE 1

PAGE 2

PAGE 3

PAGE 6

PAGE 7

KEEPER IN MOTION

QUE MANQUE-T-IL AU GARDIEN DE BUT POUR ÊTRE PERFORMANT ?



Révolution dans les cages : de simple arrêteur à joueur clé

Découvrez l'ascension du poste de gardien de but depuis les années 90, transformé par des règles innovantes et une intégration accrue dans le jeu. Autrefois jugé sur ses arrêts, le gardien est désormais une pièce maîtresse, combinant technique, tactique, et psychologie. Malgré un encadrement inégal entre le monde professionnel et amateur, des stratégies émergent pour valoriser et perfectionner ce rôle complexe. Un article captivant qui met en lumière la révolution du poste de gardien et son impact sur le football moderne.

>Lire l'article<



En savoir plus : www.keeperinmotion.com

Tarif privilégié pour les membres de District75

Bénéficiez d'un tarif privilégié pour souscrire à KIM dès maintenant ! Rejoignez-nous et profitez de cette offre ex-clusive.

Contact :
marketing@keeperinmotion.com



KIM, la première application qui permet d'évaluer la performance du gardien de but

Clubs & Coaches Ambassadeurs

Ayant adopté l'application KIM, ils sont aujourd'hui en mesure de partager avec vous leur expérience





**TOUTES
FOOT**



OPERATION TOUTES FOOT APPEL A PROJET

L'APPEL À PROJETS TOUTES FOOT

Toutes Foot est un dispositif fédéral qui vise à développer la pratique féminine, renforcer la place des femmes dans le football et dynamiser le projet club dans toutes ses dimensions.

Il permet aux clubs, mais également aux districts et aux ligues, de s'engager pour plus de mixité afin de répondre aux enjeux suivants :

- Augmenter le nombre de pratiquantes
- Favoriser la prise de responsabilités

A l'issue du processus de sélection par les territoires, les lauréats seront valorisés et conviés à la cérémonie de remise des trophées :

- Des bons d'achats Nike de 300€ à 1500€ à utiliser sur la plateforme Nike footamateur
- Un accompagnement de la FFF et du Crédit Agricole pour la réalisation des projets
- Un week-end à Clairefontaine pour assister à la cérémonie des trophées.

La candidature en tant que club à ce dispositif permet de concourir pour le prix Sensationnelles 2024, porté par Intermarché.

Présentation et toutes les procédures d'engagement : **ICI**



REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DISTRICT 75 - SAISON 2023/2024 RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS [ART. 11]

11.1 - Equipes obligatoires :

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1 (obligation imposée par la Ligue de Paris IdF)

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
 - 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).

L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.

- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 ou U8/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)
- Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4

Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District. Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5."

EXTRAIT DES R.S.G DU DISTRICT 75

**FMI**

NOUVELLE MISE A JOUR

Un dysfonctionnement lié au manque de mise à jour de l'application FMI le store Google amène à télécharger cette dernière à l'aide d'un lien APK.

Pour rester télécharger l'application sur les nouvelles tablettes, **il faut télécharger et installer le fichier d'installation (APK) directement via le lien ci-dessous**. Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.

GUIDE INSTALLATION FMI **(en cas de difficultés sur le Play Store)**



FORMATIONS PLANNING DES FORMATIONS (CFI)

PLANNING DES FORMATIONS (CFI)			
U6/U9		U10/U13	
JOUR 1 (PFC)	JOUR 1 (DISTRICT)	JOUR 1 (PFC)	JOUR 1 (DISTRICT)
19/02/2024	05/03/2024	20/02/2024	12/03/2024
JOUR 2 (PFC)	JOUR 2 (DISTRICT)	JOUR 2 (PFC)	JOUR 2 (DISTRICT)
08/04/2024	02/04/2024	09/04/2024	16/04/2024
U14/U19		SENIORS	
JOUR 1 (PFC)	JOUR 1 (DISTRICT)	JOUR 1 (PFC)	JOUR 1 (DISTRICT)
22/02/2024	19/03/2024	23/02/2024	26/03/2024
JOUR 2 (PFC)	JOUR 2 (DISTRICT)	JOUR 2 (PFC)	JOUR 2 (DISTRICT)
11/04/2024	23/04/2024	12/04/2024	30/04/2024

LIEN D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS : <https://maformation.fff.fr/category/index.html?animateur>

Retrouvez via le lien suivant le processus détaillé à suivre pour s'inscrire aux formations : [Processus d'inscriptions](#).

Pour toutes informations supplémentaires et/ou questions, veuillez nous contacter via l'adresse mail suivante : formation@district75foot.fff.fr.



- **COMMISSION DÉPARTEMENTALE, PRÉVENTION, MÉDIATION, ÉDUCATION**

PV DU 15/01/2024

- **COMMISSION DÉPARTEMENTALE, PRÉVENTION, MÉDIATION, ÉDUCATION**

PV DU 05/02/2024

- **COMMISSION FÉMININE**

PV DU 29/01/2024

- **COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**

PV DU 30/01/2024



Commission C.D.P.M.E SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N° 2

Réunion du 15/01/2024

Président : M. Ezzeddine MASMOUDI

Présents : MM. Lucien SIBA - Serge BERGIER - Gaston GUENA

Excusés : MM. Pierre-Yves KERLOC'H - Ndala MAKANGU

Assistent : MM. Hamid BELMAHI – Louis Félix FILIN (représentant CDA)

Ouverture de la séance à 18h45

Vœux du Président de la commission CDPME aux membres présents.

La commission prend connaissance des dossiers à traiter pour les prochaines réunions.

la commission prend connaissance des dossiers transmis par la commission d'organisation des compétitions.

La commission prend connaissance des dossiers transmis par la commission de discipline.

Mise en place d'un calendrier pour les futures réunions de la CDPME.

Prochaine réunion le 05/02/24.



Commission C.D.P.M.E SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N° 3

Réunion du 05/02/2024

Président : M. Ezzeddine MASMOUDI

Présents : MM. Lucien SIBA - Serge BERGIER - Gaston GUENA (secrétaire de séance)

Excusés : MM. Pierre-Yves KERLOC'H - Ndala MAKANGU- LUIS FILIX (représentant CDA)

Ouverture de la séance à 18h45

Les dossiers :

Match N° 25920850 AS PARIS / PUC Séniors D1 du 10/02/24

La commission désigne un délégué officiel à la charge du club demandeur (PUC) et transmet le dossier à la CDA.

Match N° 25927208 ESP PARIS 19e.2 / AF PARIS 18.2 U18 D3.B du 11/02/24

La commission demande à la CDA de désigner un arbitre officiel à la charge de l'AF PARIS 18 (club demandeur) et un délégué officiel à la charge du District.

Dossiers à traiter la prochaine réunion de la CDPME du 04/03/24

Match N° 25927228 AF Paris 18.2 / PARIS SC2 U18 D3.B du 24/03/24.

Match N° 25926969 ESP PARIS 19 / PARIS SC U18 D2 du 28/04/24.

Match N° 25926496 NICOLAITE CHAILLOT / ESP PARIS 19e.2 U16 D2.B du 05/05/24

Match N° 25926972 / MACCABI PARIS 2 / ES PARIS XIII U18 D2 du 05/05/24

La commission prend note de la volonté de Monsieur Serge BERGIER de ne plus participer à la commission.



Commission Féminine

PROCES-VERBAL N°9

Réunion restreinte du 05/02/2024

INFORMATIONS

La commission rappelle l'**obligation d'établir une Feuille de Match Informatisée (FMI) ou papier si la tablette est défectueuse**, sous peine de sanctions financières.

Nous demandons aux clubs de **créer des identifiants Footclubs aux éducateurs et de les habilitier aux compétitions les concernant**. Nous vous informons que les accès Footclubs peuvent être limités à la gestion de la feuille de match de sa catégorie.

En cas de réalisation d'une feuille de match papier, il est important de **notifier sur la partie réserve d'avant match, la cause de la non utilisation de la FMI**.

La commission vous rappelle **qu'aucun match ne doit débuter sans la réalisation d'une feuille de match**.

CRITERIUMS FEMININ

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant et le club se verra infliger une amende (voir annexe financière). Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

JOURNEE 9 : 27/01/24**NOMBRE DE FORFAIT : 3****U11F**

PARIS FC du 27/01/24

U13F

PARIS FC du 27/01/24

U15FMatch N° 27657455 ES PARISIENNE du 27/01/24 **(3^{ème} FORFAIT)****FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES 1er appel : 0****DECISIONS***Criterium U15F - club ES PARISIENNE*

Suite au forfait du club de l'ES PARISIENNE en U15F, Match N° 27657435 du 09/12/23, puis du Match N° 27657435 du 09/12/23, la commission féminine enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe sur le match 27/01/24.

Après enregistrement des trois forfaits, après vérification des licenciées du club soit 4 licences U14F 15F, la commission entérine le forfait général de l'équipe en critérium U15F.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 06/02/24 en présentiel et audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY – Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jerry TOUSSAINT

Excusé : MM. Toufik HAMDAROU – Pierre-Yves KERLOCH - Fatah LARAB - Jean-Marc STERNE

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N° 27653937 SALESIENNE / PARIS 13 ATLETICO coupe 75 du 18/02/24 date butoir.

Le club recevant joue un match de championnat R3 remis par la LPIFF au 18/02/24 et propose donc, depuis le 31/01/24, de jouer cette rencontre le 08/02/24 à 21h00.

La commission fixe la rencontre au 08/02/24 à 21H.

Match N° 25966555 GOUTTE D'OR FC / PITRAY OLIER D3.A du 25/02/24

Demande de modification sur footclub propose de jouer la rencontre le 18/02/24 au motif : stade d'entraînement

fermé pendant les vacances scolaire.

La commission donne son accord sous réserves que vous obteniez l'accord de votre adversaire avant le 16/02/24 à 12H.

Match N°25924998 TROPS FC / TERNES PARIS OUEST D4.A du 04/02/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : Absence du club de TROPS.

La commission donne match perdu par forfait (2ème forfait) à l'équipe de Trops FC et lui inflige une amende de 40 € (cf. annexe financière)

CDM

Match N° 27298322 COURBEVOIE / SURESNES D1 du 25/02/24

Accord des deux clubs pour jouer le 18/02/24.

La commission donne son accord.

SENIORS FEMININES

Match N° 26849414 SALESIENNE / NICOLAITE CHAILLOT D1 du 17/02/24

Accord des 2 clubs pour jouer la rencontre 13/04/24.

La commission donne son accord.

ANCIENS

Match N° 25926014 PARIS SUISSE / SUPERNOVA D2.A du 28/01/24

Reprise du dossier PV de la COC du 30/01/24 Demandant au club recevant de fournir son AOT avant le lundi 05/02/24. Décision sera prise lors de la prochaine séance.

Courriel de US SUISSE PARIS du 04/02/24 transmettant l'AOT fourni par la DJS.

La commission fixe la rencontre au 18/02/24.

Match N° 25926011 CASTANHEIRA / GUYANE FC D2.A du 28/01/24

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre, match non joué au motif que l'équipe FC GUYANE s'est retrouvée avec moins de huit joueurs pour terminer le match. Score au moment de l'arrêt du jeu 1/1.

La commission donne match perdu par pénalité (-1pt ; 0but) à l'équipe de FC Guyane et en attribue le gain (3pts ; 1but) à l'équipe de Castanheira.

Match N° 25925958 SALESIENNE / SUPERNOVA D2.A du 11/02/24

Accord des 2 clubs pour jouer la rencontre le 25/02/24.

La commission donne son accord.

Match N° 25925953 HAJDUK VELJKO / VASCO DE GAMA D2.A du 04/02/24

Lecture du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, match non joué au motif : nombre de joueurs insuffisant de l'équipe HAJDUK VELJKO avant la rencontre.

La commission donne match perdu par forfait (2ème forfait) à l'équipe de Hajduk Veljko et lui inflige une amende de 40€ (cf. annexe financière)

COUPE LOISIR / ENTREPRISE

Match N° 27792224 AS 116-17 LE BRIO / EDHEC coupe Loisir/Entreprise du 10/02/24

Courriel de LE BRIO signalant un match de championnat prévu à la même date et propose de jouer le 17/02/24 à 15h00 au stade Paul Faber.

La commission fixe la rencontre au 17/02/24.

JEUNES

U 14

Match N° 27690963 ES SEIZIEME / SOLITAIRES coupe 75 du 13/01/24

Dossier transmit par la CACAC du 01/02/24 Infirmant la décision de 1ère instance (COC) et donnant match à rejouer avec 3 arbitres officiels.

La commission fixe la rencontre au 17/02/24. Il est rappelé la règle définie concernant la charge des frais d'arbitrage (repris depuis le PV du 28/11/23) pour les coupes en catégorie « jeunes » : l'arbitre central est à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs.

Match N° 25930699 AC PARIS 15.3 / CHAMPIONNET 3 D4.C du 04/02/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : absence de l'équipe de CHAMPIONNET.

La commission donne match perdu par forfait (1er forfait) à l'équipe 3 de Championnet et lui inflige une amende de 40€ (Cf. annexe financière)

Match N° 25930698 ANTILLAIS PARIS 19 / BON CONSEIL 3 D4.C du 03/02/24

Lecture de la FMI match non joué au motif : nombre de joueur insuffisant de l'équipe ?

La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé sur le motif et notamment quelle équipe était incomplète au moment de donner le coup d'envoi de la rencontre.

Tournoi des capitales du 9 au 11 mai 2023

La sélection U15F comprend en son sein 8 joueuses de Paris FC, la Commission technique demande le report de la rencontre **US PARIS XI / PARIS FC 2 du 11/05/24 en U14 D3.B** sachant que l'équipe 2 du Paris FC est composée à 100% par des joueuses.

La commission rappelle que le 11 mai est la dernière journée du championnat. La règle est que toutes les rencontres se jouent le même jour à la même heure. La commission peut accorder une dérogation sous réserves que la rencontre n'influence pas le classement pour une montée ou une descente.

A ce jour, l'équipe 2 du Paris FC est en tête de son championnat avec des poursuivants en nombre pouvant prétendre à une montée en D2.

En conséquence, la commission ne peut pas statuer sur cette demande contenu des rappels supra, cela est prématuré.

U 16

Match n° 25926292 MACCABI PARIS / AFP 18 D1 du 11/02/24

Courriel de MACCABI PARIS du 06/02/24 demandant le report de la rencontre au motif : décès d'un membre de la famille.

Hors de la présence de MM. BENGUIGUI et PINTO, la commission fixe la rencontre au 25/02/24.

Match N° 25926382 AS PARIS / MACCABI PARIS 2 D2.A DU 11/02/24

Courriel de la LPIFF du 02/02/24 demandant le report de la rencontre de niveau départemental au motif : 3 rencontres de ligue en même temps sur le même terrain ce jour-là.

La commission fixe la rencontre au 18/02/24.

Match N° 25926469 AC PARIS 15 / ESP PARIS 19.2 D2.B du 04/02/24

Lecture de la FMI, rapport de l'arbitre, de ESP PARIS 19 et AC PARIS 15 match arrêté à la 78' au motif : abandon de terrain par l'équipe de l'ESP PARIS 19.

Hors de la présence de MM. BENGUIGUI, FLEURY, NGOM, PINTO, la commission note les griefs exprimés et transmet

à la CDA pour les suites éventuelles. Il est reconnu sans équivoque dans son rapport que l'expression du mécontentement de son dirigeant de l'équipe 2 de l'Espérance Paris 19 n'était pas appropriée en quittant le terrain. La commission donne match perdu par pénalité (-1pt ; 0but) à l'équipe 2 de l'Espérance Paris 19 pour en donner le gain (3 pts ; 3 buts) à l'équipe de Paris 15 AC.

Match N° 27690984 PARIS FC 2 / AS PARIS coupe 75 du 25/02/24.

Courriel de AS PARIS du 02/02/24 demandant le report avancé au 18/02/24 de la rencontre au motif : vacances scolaires.

La commission note que la demande est incohérente, le dimanche 18/02 étant en plein milieu des vacances scolaires contrairement aux dimanches du 11 et 25 février qui bornent cette période. De plus, le motif invoqué n'est jamais retenu par la commission comme un motif valable pour un report. La commission décide le maintien de cette rencontre à la date prévue.

U 18

Match N° 25926943 PARIS ALESIA / ESX XV D2 du 11/02/24.

Courriel de l'ESC XV du 05/02/24 demandant le report de la rencontre au motif vacances scolaires et propose de jouer le match 25/02/24.

Hors de la présence de MM. BENGUIGUI, PINTO, le motif invoqué n'étant pas jugé valable par la commission, cette dernière maintient la rencontre à la date fixée.

Match N°25927068 PITRAY OLIER / AS BON CONSEIL D3.A du 04/02/24

Lecture de la FMI match et rapport de l'AS BON CONSEIL match arrêté à 89° au motif l'équipe visiteuse a abandonné le terrain suite aux mauvaises décisions de l'arbitre.

Au vu des différentes anomalies, la commission décide de transmettre à la commission des statuts et règlements en l'état laissant le soin à cette commission de statuer sur le sort de cette rencontre.

Match N° 25927205 RC PARIS 18 / PITRAY OLIER 3 D3.B du 04/02/24

Lecture de la FMI match et rapport de RC PARIS 18 non joué au motif : Absence de l'équipe 3 de PITRAY OLIER.

Hors de la présence de M. NGOM, la commission donne match perdu par forfait (1er forfait) à l'équipe 3 de Pitray Olier et lui inflige une amende de 40 € (cf. annexe financière)

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1er APPEL

27298339 RACING CF / JUVENTUS CDM D1 du 04/02/24

25926645 BON CONSEIL / NICOLAITE CHAILLOT 2 U16 D3.B du 04/02/24

2ème APPEL et dernier appel

25926999 ES PARISIENNE / ENFANTS GO U18 D2 du 28/01/24

DEMANDE DE DEROGATION

Suite au point soumis par les clubs résidents de ces différentes installations (Championnet, Enfants GO, JAM, Nicolaïte Chaillot) les dérogations accordées jusqu'au 31/01/2024 sont prorogées jusqu'au 27/02/2024 concernant l'éclairage et/ou le terrain des stades suivants, sauf, si cette dérogation vienne à être purgée par une décision de la commission des terrains et des installations de la LPIFF.

- Stade des Poissonniers N° 1 (PV du 21/09/23 & 24/10/23)

- **Stade des Poissonniers N° 2** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Bertrand Dauvin** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Déjerine N° 2** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Jules NOËL** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Louis Lumière** (PV du 24/10/23 à la demande de la DJS)
- **Stade Wimille** (PV du 28/11/23)
- **Stade Max Rousié** (PV du 23/01/24)

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

ESC 20ème (PV du 08/11/23 SR déclassement)

CDM

JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)

PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

SENIORS FEMININES D1

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

ANCIENS D2

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

Criterium +45 ans

RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)

U18 D3

MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)

TROPS (PV du 10/10/23)

CFFP (PV du 07/11/23)

ESC XV (PV du 21/11/23)

U14 D2

MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)

PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)

ESC 20ème (PV du 17/10/23)

ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)

ESC XV (PV du 14/11/23)

ES PARISIENNE 2 (PV du 23/01/24)

U16 D2

CFFP 2 (PV du 24/10/23)

U16 D3

RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)

ESC 20ème (PV du 24/10/23)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL - Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à venir, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en jeune (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

COUPE 75 SENIORS

1/8 de finale le 07/01/24 tirage effectué le 28/11/23 **date butoir 18/02/24**

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 30/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE SENIORS Amitié

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

Coupe Anciens

1/4 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 09/01/24 **date butoir 25/02/24**

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE CDM

1/4 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE 75 SENIORS FEMININE

2ème tour le 06/01/24 tirage effectué le 14/11/23 **date butoir 24/02/24**

1/4 de finale le 30/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 20/04/24

Coupe 75 U20

1/2 de finale le 25/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

COUPE 75 U18

1/8 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 09/01/24 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 - tirage le 27/02/24

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

COUPE 75 U16

1/8 de finale le 21/01/24 - tirage effectué le 19/12/23 **date butoir 25/02/24**

1/4 de finale le 10/03/24 – tirage le 27/02/24

1/2 finale le 31/03/24 – tirage le 05/03/24

Coupe U16 Amitié

1/4 de finale le 21/01/24 – tirage effectué le 19/12/23 **date butoir 25/02/24**

1/2 finale le 10/03/24 – tirage le 27/02/24

COUPE 75 U14

1/4 de finale le 24/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

1/2 finale le 30/03/24 – tirage le 05/03/24

Coupe U14 Amitié

1/2 finale le 10/02/24 – tirage effectué le 16/01/24

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

1/2 finale le 10/02/24 – tirage effectué le 16/01/24



DISTRICT 75

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

TÉL. : 01 88 61 98 41 / MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SAISON 23/24

district75foot.fff.fr

